

Décisions

- Motion projet de loi modernisation universitaire
- Election VP recherche MP. Mairesse
- Transfert de l'antenne de Maubeuge
- DBM N° 2, subventions aux associations, droits d'inscriptions
- Primes administratives
- Publications d'emplois enseignants 2^{ème} tour
- Groupe de travail aide aux élus étudiants
- Calendrier des inscriptions, des composantes
- Capacité d'accueil à la FSMS
- Conventions : Interreg 3 (stratégies d'insertion de l'étudiant ; Pôle de compétences linguistiques du Hainaut), SITURV, Ville de Valenciennes (bibliothèque, office valenciennois de la jeunesse et des sports), IRTS, services pénitenciers, lycée Paul Duez à Cambrai, Institut catholique (Maubeuge), convention type association handisport
- Mobilité à l'étranger et catalogue ECTS
- Commission formation des personnels : désignation de 2 enseignants
- Compte-rendu du 27 mars 2003

P. Level ouvre la séance en présentant le professeur Vincent Cordonnier, délégué académique pour l'enseignement supérieur et la recherche auprès du Recteur, et professeur des universités en informatique à l'université de Lille I.

Compte-rendu du conseil du 27 mars 2003

N. Chouchène fait tout d'abord remarquer qu'il n'a pas retrouvé la relation de son intervention du CA du 18 décembre dans les questions diverses. P. Level précise qu'il a été proposé à N. Chouchène de faire parvenir un texte sur son intervention, la cassette audio étant inaudible. N. Chouchène fait ensuite part de son souhait que les motions présentées (sur le conflit avec l'Irak ; sur l'absence de moyens attribuées à l'UNEF Valenciennes) soient jointes au compte-rendu.

Le compte-rendu du 27 mars est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Projet de loi sur la modernisation universitaire

P. Level ne souhaite pas qu'un long débat sur le projet désorganise l'ordre du jour, très chargé, du conseil. Il rappelle qu'il a en effet organisé une réunion d'information à laquelle tous les personnels ont été conviés. Il propose néanmoins à certains conseillers de s'exprimer à nouveau. C. Levin demande que soit votée une motion demandant le « retrait du texte actuel en l'état ». P. Level n'a pas le sentiment qu'il y ait eu un refus du projet de loi par la grande majorité des personnels présents à la réunion d'information. C. Levin lit une proposition de motion faisant référence à celle de l'université de Paris 13. P. Level signale qu'il a lui aussi un projet de motion pour l'UVHC. S. Hirschi estime que le texte du projet de loi, en l'état, est inacceptable. P. Level pense qu'il faut travailler sur la base d'un texte représentatif des réflexions déjà effectuées par un certain nombre d'organisations. V. Morgand fait part de ses craintes de voir les formations s'arrêter au niveau licence. P. Level lui répond que rien ne permet de le penser. V. Cordonnier dit qu'il est inadmissible d'affirmer qu'une formation à bac + 3 est incomplète. V. Morgand rappelle que, dans le domaine juridique, c'est la maîtrise qui donne accès aux professions et aux grands concours. V. Cordonnier pense que le projet de loi doit donner les moyens aux universités de mieux se positionner, au niveau international, face aux meilleurs établissements. M. Roger (CFDT) affirme qu'une motion est un acte politique : elle doit être courte et accompagnée d'une contribution. H. Gaudier confie qu'il ne votera pas une motion où figurerait le mot « retrait » qui serait le seul retenu. P. Level et JP. Bricout proposent le mot réexamen à la place de retrait.

P. Level lit alors un projet de motion intégrant les remarques des conseillers :

Le conseil d'administration de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, réuni le 26 juin 2003, a débattu du projet de loi de modernisation universitaire. Il rappelle le principe de son attachement à un service public d'enseignement supérieur et de recherche. Il réaffirme par ailleurs, la volonté que l'université reste un acteur majeur du développement culturel et socio-économique du Hainaut-Cambrésis.

La constance des principes n'implique cependant pas la constance des règles.

Dans le contexte de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, il importe que les universités françaises puissent rivaliser avec leurs homologues étrangers.

Dans le contexte d'un renforcement des compétences des collectivités régionale, départementale et locales, avec lesquelles elle travaille déjà au quotidien, l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis estime important d'être dotée des moyens d'une collaboration équitable et équilibrée pour une meilleure efficacité de sa mission de service public national. Avec des collectivités fortes, il faut des universités fortes.

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis considère que les enjeux fondamentaux, auxquels sont et seront confrontées les universités françaises et plus particulièrement elle-même, nécessitent une évolution profonde du cadre législatif actuel.

Elle prend acte de la décision de reporter à l'automne les débats sur la proposition de loi mais elle demande à l'ensemble des partenaires impliqués de tout mettre en œuvre, dès cet automne et dans un esprit de concertation, pour aboutir à une proposition de loi répondant aux attentes de la collectivité universitaire sur la base d'un réexamen total du texte actuel.

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.

Vice-président Recherche

L'ancien vice-président recherche, C. Delebarre, ayant été nommé à la direction de l'ENSIAME, P. Level propose la candidature de Marie-Pierre Mairesse (ancienne étudiante de l'UVHC : DUT GEA, MSTCF, professeur des universités et agrégée en sciences de gestion) pour la fonction de vice-président recherche. Cette candidature a déjà reçu un avis favorable du CEVU (unanimité) et du CS (unanimité moins une abstention).

A l'unanimité (moins un non) le conseil approuve la proposition.

Transfert de l'antenne de Maubeuge

M. Pauvros, membre du conseil et maire de Maubeuge, fait part de son souhait de rééquilibrer le territoire et de dynamiser la ville par le transfert de l'antenne universitaire de Maubeuge, actuellement située à la périphérie, dans le centre-ville, à côté du lycée, à proximité de la gare, des équipements sportifs, culturels,...

M. Pauvros rappelle que l'UVHC a été le levier de l'aménagement du Valenciennois et déclare que l'antenne de Maubeuge doit être le levier de l'aménagement de l'Avesnois.

Le coût total de ce transfert est estimé à environ 80 MF pour une durée envisagée de 6 ans. Actuellement, l'UVHC dispose de 29 MF (13 MF pour la construction du département informatique, 3 MF pour la BU, 13 MF au titre du CIAT : comité interministériel d'aménagement du territoire), ce montant pouvant être considéré comme une première tranche.

Pour éclairer le débat V.Cordonnier donne quelques chiffres inquiétants (25 % des bacheliers en moins en 2012 dans l'académie et 30 à 35 % d'étudiants en moins dans les universités), rappelle que la région vient de bénéficier de moyens importants pour les constructions pédagogiques, annonce que le prochain problème qui va se poser est le retard en recherche (en 1998 il y avait 1200 professeurs des universités pour 371 thèses soutenues, soit 1 thèse par professeur tous les les 4 ans). Le représentant du recteur pense qu'une des dominantes du prochain CPER (contrat de plan Etat – région) sera la recherche qui doit devenir le moteur du développement dans les 10 prochaines années si la région veut devenir un pôle universitaire européen reconnu. Les financements iront de façon privilégiée à la recherche, celle-ci accompagnant le volet pédagogique.

A. Leriche signale que la recherche est actuellement fragilisée par la liquidation du CRITT. JP. Rouzé rappelle que le conseil de l'IUT a donné un avis favorable au projet de transfert vers le centre-ville. M. Pauvros pense que l'Avesnois doit être prioritaire dans le prochain CPER afin de combler les retards, notamment dans le domaine de l'accès des adultes à l'enseignement supérieur remarque G. Dechy.

A l'unanimité, le conseil approuve le principe de transfert de l'antenne de Maubeuge sur un site unique en centre – ville.

Convention SITURV

P. Level et M. Delhaise présentent le projet de convention relative aux travaux de déplacements de réseaux sur le domaine de l'université, Mont Houy, pour l'arrivée du tramway. L'article 2 prévoit notamment que le SITURV choisit les entreprises en concertation avec l'université. Le projet n'ayant pas été respecté, P. Level propose au conseil de ne pas approuver cette convention et de le mandater pour qu'il exprime le désaccord de l'UVHC.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

DBM N° 2

JM.Desrumaux présente la DBM n°2.

L'IUT (UB 901) présente une DBM de rattachement à hauteur de 134 254.00 €, correspondant notamment à un complément de DGF de 127 450 € ; ainsi qu'une DBM de transfert d'un montant de 43 298.00 € de charge de personnel vers le fonctionnement.

Le CEPPE (UB 904) propose une DBM de report de 15 000.00 € destinée à financer de l'équipement, puis une DBM de rattachement de 80 501.70 € (Subventions FEDER modifiées).

La BU (UB 906) propose une DBM de rattachement de 50 205.38 € et une DBM de transfert de 22 565.00 € d'équipement vers le fonctionnement.

La DBM de la Médecine Préventive (UB 907) comprend une DBM de rattachement d'un montant de 3 000.00 €, justifiée par son aménagement dans la maison de l'étudiant.

L'IPAG (UB 910) propose une DBM de rattachement de 11 463.00 € (subventions supplémentaires).

La FDEG (UB 908) propose une DBM de transfert de 40 000 €

L'AIP (UB 911) présente une DBM de report de 40 000.00 €. C'est un service commun inter-établissement qui dispose de crédits fléchés provenant du ministère, et a pour rôle premier d'acquérir, d'installer, de maintenir et de faire évoluer des plate-formes d'enseignement, puis de les mettre à disposition de plusieurs formations.

L'ENSIAME (UB 913) présente une DBM de transfert d'un montant de 16 500.00, du fonctionnement vers de l'équipement.

La DBM de l'Action Commerciale (UB 914) comporte une DBM de rattachement d'un montant de 4 613.94 €.

La Recherche (UB 915) propose une DBM de rattachement de 111 179.00 €.

La DBM présentée par le centre de gestion de Cambrai (UB 916) comporte une DBM de transfert du fonctionnement vers de l'équipement pour 6 300.00 €.

La FSMS (UB 923) propose une DBM de transfert de 5 000 €

Les Services Généraux (UB 925) présentent une DBM de rattachement à hauteur de 446 205.61 € qui correspond, notamment, à des titres de recettes du contrat quadriennal 2002, exécutés en 2003, à un complément de quote part des subventions d'investissement, et à un complément de participation de l'IUT, puis de deux DBM de transfert de 13 632.03 €.

L'ISIV (UB 926) propose une DBM de report d'un montant de 85 000.00 €, justifiée par l'extension et le réaménagement des locaux de l'ISIV, ainsi qu'une DBM de transfert de 122 288.88 € du fonctionnement vers de l'équipement.

La DBM n° 2 est approuvée à l'unanimité.

– Proposition de transfert de reports

JM.DESRUMAUX présente les propositions de transfert de reports de l'Unité Budgétaire 915 vers l'Unité Budgétaire 914 pour un montant prévisionnel de 1 500 000 €. Les secteurs concernés par ce transfert seront abondés au fur et à mesure de la remontée des informations, vérification et validation de leurs justificatifs.

Cela se concrétisera par une D.B.M. négative sur le 915, pour les conventions concernées, et par une D.B.M. équivalente de rattachement sur le 914, pour ces mêmes conventions, à présenter aux prochains conseils de l'exercice 2003.

Subventions aux associations

– Subventions étudiantes prises en charge par F.S.D.I.E. (ex FAVE)

Association des étudiants et anciens de l'IUP GSAI	250 €
Association C. Arts P. Diem – FLLASH	1 000 €

Ces subventions ont déjà été examinées par le CEVU et sont présentées par M. KABILA.

– Subventions proposées par les composantes

912 – IAE	1 000 € (pour l'association des étudiants IUP Sciences de Gestion)
913 – ENSIAME	7 000 € (pour l'association nuit ENSIAME) 49 400 € (pour l'association BDE) 9 000 € (pour l'association AAE)
922 – SUAPS	9 400 € (pour l'association Sportive de l'UVHC)
923 – FSMS	500 € (pour l'association Sport et Education Physique pour tous) 450 € (pour l'association STAPS Management) 1 100 € (pour l'association Sportive de l'UVHC)
926 – ISIV	7 623 € (pour l'association des élèves de l'ISIV)

Les propositions de subventions sont adoptées à l'unanimité.

Motion UNEF-Valenciennes

N. Chouchène lit la motion suivante, adoptée par l'assemblée générale étudiante de Valenciennes (AGEV) de l'UNEF :

Motion : conditions financières catastrophiques

L'assemblée générale de l'association générale étudiante de Valenciennes – Union Nationale des Etudiants de France (AGEV – UNEF) réunie le mercredi 25 juin 2003 à la résidence Mousseron fait état de la crise que l'association traverse.

Malgré le nombre de représentant élus dans différents conseils à savoir : 4 au CA de l'UVHC, 4 au CEVU de l'UVHC, 3 au CS de l'UVHC, 5 au CA de l'ISTV, 7 au CA de la FDEG, 8 au CA de l'IAE, 1 au CA de CROUS de Lille, 3 au Conseil de la Résidence Mousseron, 5 au Conseil de la Résidence Tertiales, 5 au Conseil de la Résidence Arthur Leleu, 1 délégué à la mutuelle étudiante.

Nous n'avons reçu aucune aide de l'administration de l'université depuis des années, aujourd'hui la situation financière est catastrophique.

L'assemblée générale de l'association demande au conseil d'administration de l'UVHC réuni le 26 juin 2003, de voter pour l'attribution d'une subvention de 2 500 euros pour remédier à cette situation et éviter des poursuites éventuelles de certains créanciers.

A. Kadur remarque que les activités de l'AGEV sont plus celles d'un syndicat que celles d'élus étudiants.

A. Kabila rappelle que lors de la procédure (commission vie de l'étudiant, CEVU, bureau élargi, commission des finances, CA,) les projets de l'AGEV n'ont pas été retenus. Quant aux moyens (bureau,...) le vice-président précise que l'AGEV a reçu une proposition au même titre que les nombreuses autres associations.

P. Loquet se souvient qu'il y a quelques années, l'université avait aidé des associations en difficulté. A. Kabila lui répond qu'à son arrivée à la vice-présidence, ayant hérité d'une situation difficile (220 000 F de dettes), il a mis en place des règles pour éviter ce type de dérives.

P. Level propose d'organiser dès septembre une réflexion sur l'aide à apporter aux étudiants élus et décide la création d'un groupe de travail (qui reste ouvert) composé de A. Kadur, N. Chouchène, R. Bury, P. Loquet, D. Roger, le vice-président formation.

Primes administratives

A l'unanimité, le conseil approuve : les fonctions pouvant ouvrir droit pour l'année 2002-2003 à une prime de charges administratives ; à une prime de responsabilités pédagogiques ; le prévisionnel ; la règle interne à l'UVHC pour le cumul ; la description des tâches susceptibles d'ouvrir droit aux primes de responsabilités pédagogiques.

Emplois enseignants à publier

A l'unanimité, le conseil approuve la liste des postes enseignants à publier au 2^{ème} tour :

- IUT 06 MCF 0053 (ex. Mayol) site des Tertiales
- ENSIAME 61 MCF 0271 (ex. Loslever à transformer en PR) Automatique / Productique
- ENSIAME 60 MCF 0181 (ex. Vauquelin)
- ENSIAME 63 PR 0192 (ex. Frohly)

Calendrier des inscriptions étudiantes et des composantes – Droits d'inscriptions

N. Chouchène s'étonne que le calendrier des inscriptions n'ait pas été présenté au CEVU et demande des précisions sur l'organisation. (Village des partenaires, chaîne d'inscriptions,...). A. Kadur et N. Chouchène se demandent si les associations seront présentes car elles n'ont pas été prévenues. A. Kabila leur conseille de s'adresser à la directrice du service scolarité.

Le calendrier des inscriptions, celui des composantes (avec des modifications pour la semaine 18 à l'ISTV, la FSMS et l'IAE), et le montant des droits d'inscriptions sont approuvés à l'unanimité.

Capacité d'accueil FSMS

Les bons taux de réussite aux examens de 1^{ère} année de la licence sciences et métiers du sport permettant d'accueillir plus un grand nombre de nouveaux étudiants, il est proposé de porter de 110 à 150 la capacité d'accueil en 1^{ère} année. JP. Bricout demande des précisions sur les débouchés offerts aux diplômés. C. Garnie ne signale aucun retour négatif et indique que les résultats du CAPES sont excellents : 32 admissibles (dont 19 premières candidatures) sur 70 étudiants qui se sont présentés.

A l'unanimité, le conseil approuve de porter à 150 étudiants la capacité d'accueil en 1^{ère} année.

Conventions Interreg III

- Le projet Interreg « stratégies d'insertion de l'étudiant » a pour objectif de développer les connaissances réciproques des universités de Valenciennes et de l'Interuniversitaire de Mons. L'action 1 prévoit la rédaction d'un vademecum (guide des bonnes pratiques), l'action 2 la création de bases de données (CV, offres de stages et d'emplois, formations orientées vers les entreprises), l'action 3 l'organisation de modules juridiques et comptables pour faciliter la mobilité transfrontalière des diplômés. La durée du projet est de 3 ans en phase 1 et 3 ans en phase 2. Le montant total de la phase 1 (actions 1,2,3 et 4) est de 383 050 € (229 950 € pour l'UVHC, fonds propres et 153 100 € de FEDER).

H. Gaudier demande des précisions sur l'action 4. Ce complément d'informations (gestion administrative du projet) sera envoyé par courrier aux conseillers afin de ne pas retarder l'instruction du dossier.

Le conseil considère que, sans réponse négative sous 10 jours, le projet de convention est approuvé.

- Le plan de financement du projet Interreg III intitulé « POCLHA » (Pôle de Compétences Linguistiques du Hainaut) adopté au conseil d'administration du 12 septembre 2002 est modifié.

L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis s'engage à prendre sur fonds propres la part de financement initialement demandée au Conseil Régional et non obtenue

Rappelons que dans le projet POCLHA l'opérateur n°1 et chef de file est l'Interuniversitaire de Mons (essentiellement l'Ecole d'interprètes – traducteurs de Mons), l'UVHC est l'opérateur n° 2 et la CCI de

Valenciennes, l'opérateur n°3. POCLHA vise à développer le potentiel linguistique et interculturel (portail langues) pour répondre aux besoins des personnes, des entreprises, des organismes institutionnels, des collectivités, afin de développer l'emploi durable.

Conventions SCD

- A l'unanimité, le conseil approuve le projet de convention entre l'UVHC et la ville de Valenciennes pour le transfert des manuscrits Jules Mousseron de la BU à la bibliothèque municipale, en raison des difficultés de conservation et de communication rencontrées par la BU.

- A l'unanimité, le conseil approuve le projet de convention entre l'UVHC et l'Institut régional du travail social Nord-Pas de Calais (IRTS) sur l'accès des étudiants de l'IRTS à la BU de Valenciennes, sous réserve que les étudiants soient assurés.

- S. Bassinet présente le plan d'action du service commun de documentation (SCD) 2003-2005 dans le cadre de la réforme LMD. Elle se caractérise à Valenciennes par une personnalisation des cursus, une plus grande autonomie de l'étudiant, une réduction du présentiel. Pour répondre à ces évolutions, le SCD doit renforcer et structurer des actions de formation à la recherche documentaire, faire évoluer les outils et les collections,... Le plan d'action proposé par le SCD est ambitieux et ne peut réussir qu'avec la collaboration active des enseignants.

P. Level estime que le document de 11 pages présenté par S. Bassinet mérite un débat qu'il propose de lancer lors d'un prochain conseil.

Conventions

Sont adoptées à l'unanimité des conventions passées entre l'UVHC et :

- la direction régionale des services pénitenciers (objectif : favoriser l'accès aux pratiques sportives dans les prisons et la formation des étudiants de la FSMS)
- l'association X.....(il s'agit d'une convention type prévoyant l'organisation de démonstrations handisport avec une association dans le cadre de la mention activités physiques adaptées de la licence et du master sciences et métiers du sport)
- le lycée Paul Duez à Cambrai (définition du partenariat dans le cadre de la licence professionnelle gestion de la production industrielle préparée à l'IUT)
- l'ISIV (définition des modalités d'attribution de la licence sciences et technologies de l'ISTV aux étudiants de l'ISIV)
- l'Institut catholique de Lille - antenne de Maubeuge (définition des modalités d'attribution de plusieurs mentions de la licence sciences et technologies et du DEUST IOSI)
- ville de Valenciennes (mise à disposition de salles de l'ancienne scolarité au Centre médico-sportif, géré par l'Office valenciennois de la jeunesse et du sport, pour notamment assurer les visites de non contre-indications de la pratique du sport et le suivi médical des sportifs licenciés dans les clubs civils, universitaires, dans les sections sportives scolaires, et des non licenciés)

Mobilité à l'étranger

DG. Thomas présente le document mobilité académique à l'étranger qui définit les conditions générales de mobilité, d'obtention d'une aide financière, de bourses du ministère, d'allocations Erasmus. Il commente également la maquette pour la constitution du catalogue des cours ECTS qui devra être complétée par les composantes.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

Commission de formation des personnels

A l'unanimité, sont approuvées les candidatures de C. Levin (enseignante) et de JM. Rouvaen (enseignant-chercheur) pour représenter le CA au sein de la commission de formation des personnels.

Sont reportés au conseil du 11 septembre 2003 les points suivants : profil des étudiants 2002/2003, journée des imprévus, bilan social.

Etaient présents

Personnalités extérieures

Mmes Houssier, Lancelle, MM. Nicolas, Pauvros, Roger

Collège A

Secteur 1 : MM. Defossez, Herbin, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, M. Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Drazetic, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet, Loquet
Secteur 2 : Mmes Callens, Levin, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Lesueur, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : MM. Chouchène, Kadur
Secteur 2 : /
Secteur 3 : /

Membres de droit

MM. Cordonnier, Dulion

Membres invités

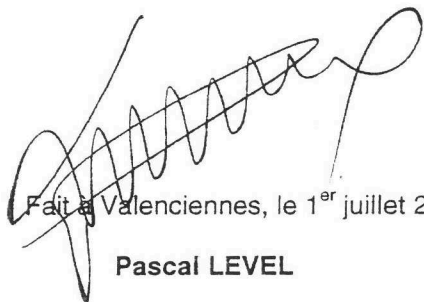
Mme Camion, MM. Bassinet, Dechy, Delhaise, Desrumaux, Despres, Etienne, Kabila, Rouzé, Thomas, Tournier

Ont donné pouvoir

MM. Bogdan et Boucher à Mme Houssier
MM. Baudoux et Legendre à Mme Lancelle
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Senez à M. Vandeville

Excusés

M. Darras



Fait à Valenciennes, le 1^{er} juillet 2003
Pascal LEVEL